

Effy propose la création d'un "tiers habilité" pour faciliter l'accès des particuliers aux aides à la rénovation énergétique

Afin de simplifier l'accès des Français aux aides à la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans leur logement, Effy propose la création d'un "tiers habilité". Il s'agirait d'un intermédiaire mandaté par les particuliers pour centraliser et effectuer les démarches de mobilisation des aides (prêt Éco-PTZ, CEE, CITE, aides de l'Anah, chèque énergie, etc.) auprès des différents organismes. Le gouvernement doit prendre prochainement des mesures en faveur de la réhabilitation énergétique des logements, et [Frédéric Uitzmann](#), PDG

d'Effy rappelle ainsi que *«pour progresser sur le terrain, il faut trouver comment faire le lien entre les ambitions gouvernementales et les besoins pratico-pratiques des Français. La multiplicité des aides, des canaux à activer et des conditions d'éligibilité rend le système des aides totalement opaque pour les particuliers.»* Le "tiers habilité", sous la forme d'une entité publique, privée ou associative, arborerait un nouveau statut, répondant à des critères qualitatifs stricts définis par les pouvoirs publics. Les démarches des particuliers en

seraient simplifiées et l'accès à des dispositifs complexes facilité. Pour Effy, la création de cette entité permettra par ailleurs de développer la notion de "tiers payant rénovation énergétique" pour les ménages qui manquent de trésorerie pour s'engager dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique : *«En effet, la collecte des aides par le "tiers habilité" facilitera la déduction des aides du coût des travaux, évitant aux particuliers les plus modestes d'avoir à déboursier pour pouvoir engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.»*